



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES MEDIATEURS FAMILIAUX Janvier à décembre 2024

Conformément aux textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux l'Analyse de la Pratique est obligatoire dans le cadre de l'exercice de la médiation familiale mais aussi, pour la présentation des dossiers de demande de Validation des Acquis et de l'Expérience, qui permettra le maintien de ce métier. L'Analyse des Pratiques Professionnelles permet de renforcer et/ou de développer les acquis théoriques et d'éviter les risques de « dérapages » professionnels, d'alliance tout en actualisant ses connaissances théoriques.

Il s'agit d'une approche concrète permettant de conceptualiser sa pratique en interrogeant les actes professionnels qui peuvent être posés de manière plus empirique.

Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la compétence pour :

- Comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d'alliances », repérer et analyser comment s'opèrent les dysfonctionnements, l'utilisation du cadre et de l'espace de médiation par les personnes, par le médiateur.
- Approfondir ses connaissances théoriques et, notamment, le contexte international (aspects légaux, psychologiques, sociologiques, culturels et leurs incidences sur le fonctionnement des groupes familiaux).
- Mieux maîtriser la méthodologie d'intervention spécifique aux différents contextes d'application de la médiation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques.
- La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.
- L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse des pratiques professionnelles est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques. La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus

- Actualisation des techniques, courants et théories utilisées dans le cadre de l'exercice des fonctions professionnelles.
- Actualisation du cadre légal d'exercice de la médiation familiale
- Actualisation du Droit de la Famille.
- Approfondissement des techniques d'entretiens familiaux.
- Approfondissement des approches psychologiques de l'enfant, du couple, du conflit.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

08/11/23



FORMATEURS ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par les formateurs suivants :

- **Pascal ANGER**, formateur, analyseur de pratiques professionnelles et superviseur depuis de nombreuses années (Espaces Rencontres, Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux). Il est formé en psychologie et thérapie familiale. Il a exercé 18 ans en Espace Rencontre. Il anime des groupes d'analyse des pratiques professionnelles depuis plus de vingt ans.
- **Muriel PICARD BACHELERIE**, médiatrice familiale Diplômée d'État, formatrice et responsable pédagogique du DEMF (IFOMENE – Paris), formée à l'Analyse des Pratiques Professionnelles elle anime des groupes depuis douze ans, Analyseur des Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux et Avocats
- **Paul DEMARET**, responsable du Centre de Médiation du Luxembourg. Depuis plus de vingt années il est médiateur, formateur, formé à l'analyse des pratiques professionnelles il propose cet accompagnement.
- **Marie-Laure PESME**, médiatrice familiale Diplômée d'État, auditrice de mineurs, formatrice, juriste et auteure de « En médiation, tisseurs de liens » aux éditions l'Harmattan. Elle est certifiée CECODEV pour l'animation de groupes professionnels.

PUBLIC CIBLÉ

La formation est ouverte aux médiateurs en exercice et titulaires du diplôme d'État ou en cursus de VAE, aux médiateurs généralistes justifiant d'une formation (DU) et en exercice dans le contexte familial et enfin aux avocats.

Le groupe est composé de 7 à 10 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Justifier d'une formation spécifique : médiation généraliste, médiation familiale.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM dans l'onglet « *Votre formation en pratique* » ou au sein de l'onglet inséré dans le Padlet « *Votre formation en pratique* » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DUREE ET DATES

Cette session de formation est de six séances annuelles, selon les groupes, aux dates suivantes :

Groupes Pascal ANGER

Les mardis : 9 janvier, 27 mars, 4 juin, 3 septembre, 5 novembre, 3 décembre 2024

Les horaires sont fixés de 9.00 à 16.00

08/11/23



Muriel PICARD BACHELERIE

Groupe du Lundi (Médiateurs familiaux) : 22 janvier, 11 mars, 17 juin, 9 septembre, 7 octobre, 9 décembre 2024

Groupe Mardi (Médiateurs familiaux) : 23 janvier, 12 mars, 18 juin, 10 septembre, 8 octobre, 10 décembre 2024

Groupe Vendredi (Médiateurs familiaux) : 26 janvier, 15 mars, 21 juin, 13 septembre, 11 octobre, 13 décembre 2024

Les horaires sont fixés de 9.00 à 16.00 soit 36 heures annuelles.

Groupe Lundi soir (Avocats médiateurs) : 22 janvier, 11 mars, 17 juin, 9 septembre, 7 octobre, 9 décembre 2024

Les horaires sont fixés de 17.00 à 20.30 soit 21 heures annuelles.

Paul DEMARET

Groupe 1

Les mercredi 17 janvier, 20 mars, 29 mai, 18 septembre, 13 novembre, 18 décembre 2024

Les horaires sont fixés de 9.00 à 16.00 soit 36 heures annuelles.

Groupe 2

Les mardis 16 janvier, 11 juin

Les lundis 25 mars, 2 septembre, 21 octobre, 2 décembre

Les horaires sont fixés de 9.45 à 16.45 soit 36 heures annuelles.

Groupe Marie-Laure PESME

Lundi 5 février, mardi 19 mars, jeudi 30 mai, mardi 17 septembre, mardi 12 novembre, mardi 17 décembre

Les horaires sont fixés de 17.00 à 20.00 soit 36 heures annuelles.

Au regard du contexte sanitaire les séances pourront être organisées à distance.

LIEU

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

COÛT

Le coût de cette session de formation est de 120€ pour une journée de 6 heures soit 720€ annuelle, de 60€ pour les sessions organisées en demie journées soit 360€. Cette session de formation peut faire l'objet d'une prise en charge employeur, qui peut solliciter un OPCO, ou d'une demande de prise en charge par un fond de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. A la fin de chaque session une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique.

À l'issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Trécia BLAISE pole.formation@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70

08/11/23